

LE SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE ÉTUDIANTE

L'Université de Nantes, qui fait de la réussite étudiante une de ses grandes priorités, est sensible et impliquée dans différents dispositifs d'orientation et d'accompagnement à l'insertion de ses étudiants. A la faculté de Droit et des Sciences politiques, pour vous aider dans vos démarches, un service dédié à l'insertion vous informe sur les procédures administratives et la réglementation et vous diffuse de l'information. Il met à disposition sur le site internet de la Faculté divers formulaires (conventions, avenant, ...) et vous invite à consulter, après création de votre profil lors de la 1^{ère} visite, des offres de stages et d'emplois (avec système d'alertes), des espaces de présentation des entreprises et de leurs métiers, des annonces d'évènements carrières (concours, sessions de recrutement), sur le *Career Center* de l'Université de Nantes.

COMMENT OBTENIR UNE CONVENTION DE STAGE ?

1 Après avoir trouvé une structure d'accueil pour votre stage, vous devez impérativement rencontrer ou adresser un courriel à Mme Sylvie Grunvald afin de présenter votre projet.

Votre stage doit obligatoirement être agréé par votre responsable pédagogique.

2 Afin de prendre connaissance en détail des démarches à effectuer et télécharger les documents nécessaires, dont la convention de stage, vous devez vous rendre sur **le site de la faculté de Droit : www.univ-nantes.fr/droit → espace étudiants → faire un stage.**

3 **Merci de télécharger la convention de stage en trois exemplaires, de les remettre 10 jours avant le début du stage** au service de la Scolarité dûment complétés **avec votre signature ainsi que celles de l'entreprise et de l'enseignant référent** (soit quatre signatures)*.

Une copie de votre « attestation d'assurance de responsabilité civile » devra impérativement être jointe également, conformément à l'article 6 de la convention. Votre enseignant référent est votre responsable pédagogique, c'est-à-dire Mme Sylvie Grunvald.

*Pour les stages effectués à la **Direction des services Fiscaux**, la responsable est Mme Catherine EUDE-GUIAS, et, en raison de clauses spécifiques, le modèle de convention de stage de la DGFIP est également à fournir en complément du modèle de l'Université. Ce dernier vous sera transmis ultérieurement si vous êtes concerné(e).*

** Suivant la nouvelle réglementation D124-4 du code de l'éducation, les 5 signataires de la conventions sont : le représentant et le tuteur de stage de l'organisme d'accueil, le stagiaire, ainsi que le doyen et l'enseignant référent de la Faculté de droit et des sciences politiques. Notre établissement est en principe le dernier signataire de la convention.*

CONSIGNES À SUIVRE

■ **Toutes questions relatives au stage d'ordre administratif sont à adresser uniquement aux services administratifs compétents**, à savoir le bureau des Relations Entreprises ou le service de la Scolarité et le service emploi du temps pour les inscriptions et désinscription à cette option.

Toutes questions d'ordre pédagogique (sujet du stage, déroulement du stage, rédaction du rapport de stage, soutenance...) **sont à adresser uniquement à votre responsable pédagogique.**

■ Toute convention de stage doit être impérativement signée avant le début du stage par toutes les parties. **Aucune convention ne sera signée a posteriori.**

■ Si vous effectuez, au cours de votre année universitaire, d'autres stages volontaires, vous ne devez pas oublier que **vos stages ne devront pas dépasser une durée de 6 mois** (cumul total des stages au cours d'une année universitaire).

CONTACT

● **Emmanuelle BEAUFILS**

● (Bureau des Relations Entreprises- n° 116)

● Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes

● Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307
44313 NANTES Cedex 3

● Tél. : 02 40 14 16 92

● relations.entreprises.droit@univ-nantes.fr

● **Pour en savoir plus, rendez-vous dans l'espace étudiants du site de la Faculté.**

Faculté de Droit. MAJ le 8/9/2020

www.univ-nantes.fr/droit



UNIVERSITÉ DE NANTES



FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES